



Presqu'île à vivre

Focus secteur Hôtel de Ville Garet Bourse

Réunion publique du 18 février 2025

MÉTROPOLE
GRAND LYON

VILLE DE
LYON

SYTRAL
MOBILITÉS

- **Les élus**

- **Laurence BOFFET**, Vice – présidente de la Métropole
- **Valentin LUNGENSTRASS**, Adjoint au Maire de Lyon
- **Yasmine BOUAGGA**, Maire de Lyon 1^{er}

- **Les techniciens de la Métropole**

- **Delphine THEVENOT – PETIT**, Directrice de projet
- **Sandra GARCIN**, Technicienne de secteur Lyon 1^{er} / Lyon 4^e
- **Christophe SEUX**, Chef de projet

- 30 min.* LE PROJET PRESQU'ILE A VIVRE : ACTUALITES
- Mise en place de la zone à trafic limité et de la nouvelle offre bus du réseau TCL en juin 2025
 - Interventions sur l'espace public : panorama secteur Lyon 1^{er}
- 15 min.* QUESTIONS-REPONSES
- 30 min.* TEMPS D'ATELIER : Travail sur 2 scénarios d'aménagement de la rue de la Bourse et rue du Garet
- 15 min.* MISE EN COMMUN

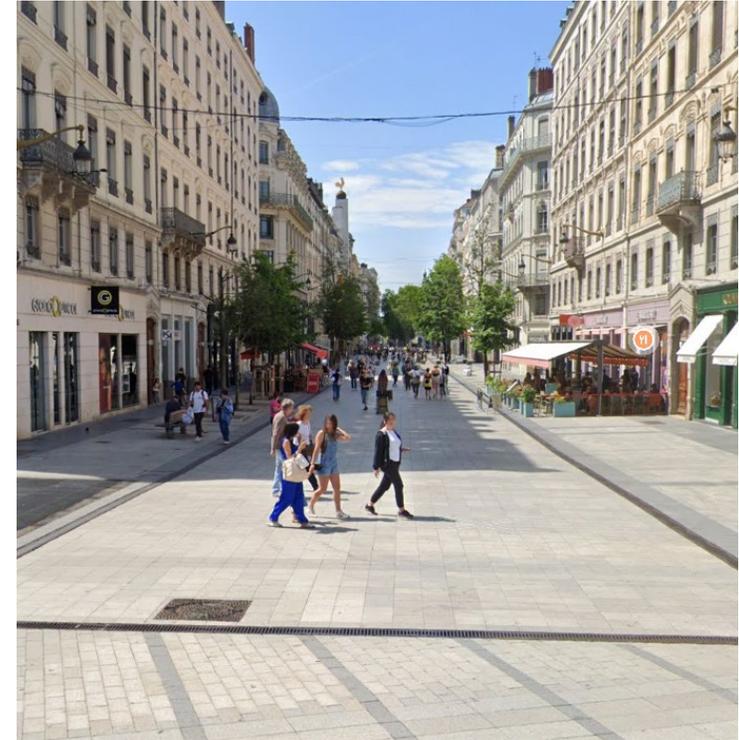
Mise en place de la zone à trafic limité et de la nouvelle offre bus du réseau TCL en juin 2025

Zone à Trafic Limité vs Aire piétonnes : quelles différences ?



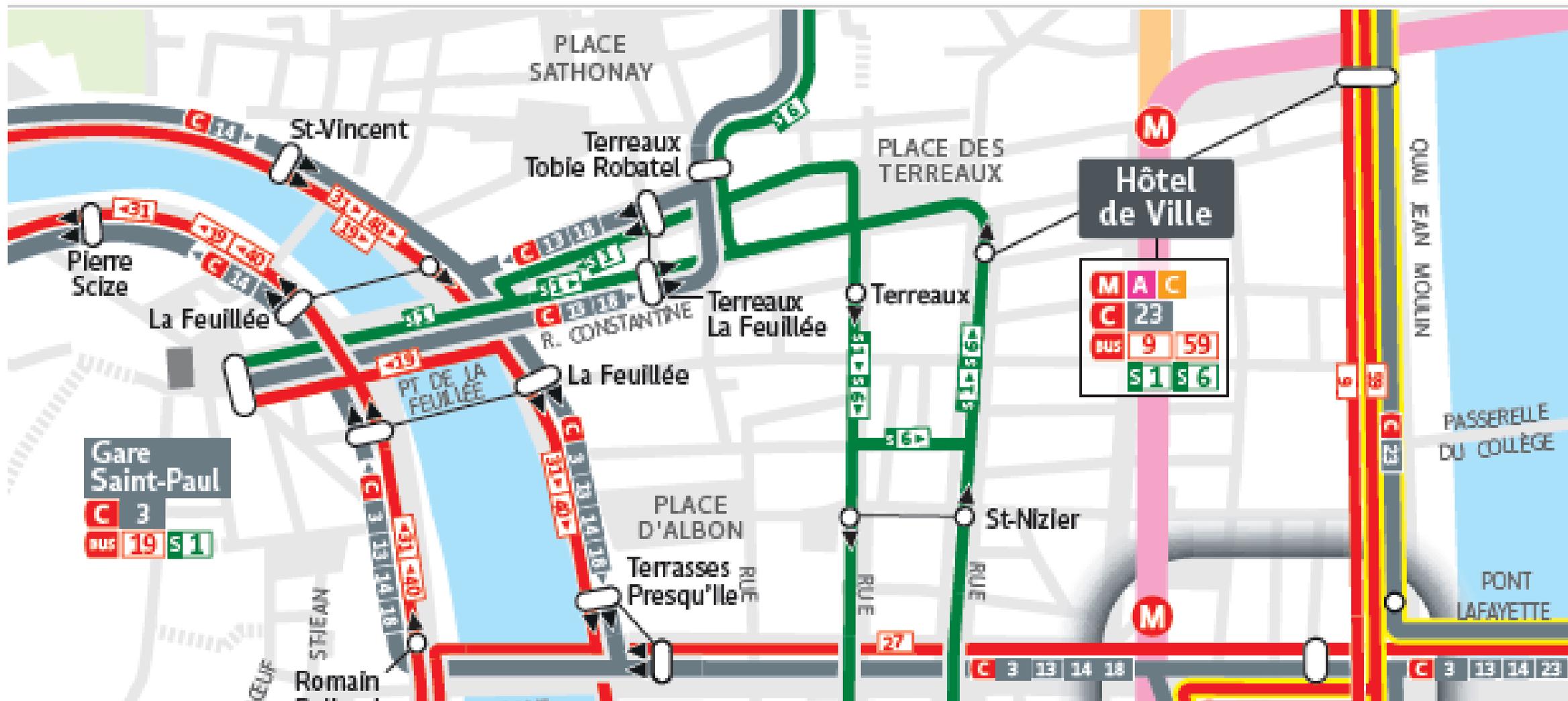
Zone à trafic limité

Matin : 6h-13h bornes abaissées pour les livraisons
Après-midi et soir : 13h-6h bornes en position haute, pour la tranquillité
Stationnement autorisé sur les emplacements dédiés
Ajustement des possibilités de stationnement résident



Aire piétonne

Matin : 6h-11h30 bornes hautes, abaissables sur demande
Après-midi et soir : 11h30-6h, bornes hautes, pour la tranquillité
Bornes classiques avec badges
Stationnement interdit et arrêt autorisé 30 minutes pour les ayants droit



Une Presqu'île à vivre avec des espaces publics transformés

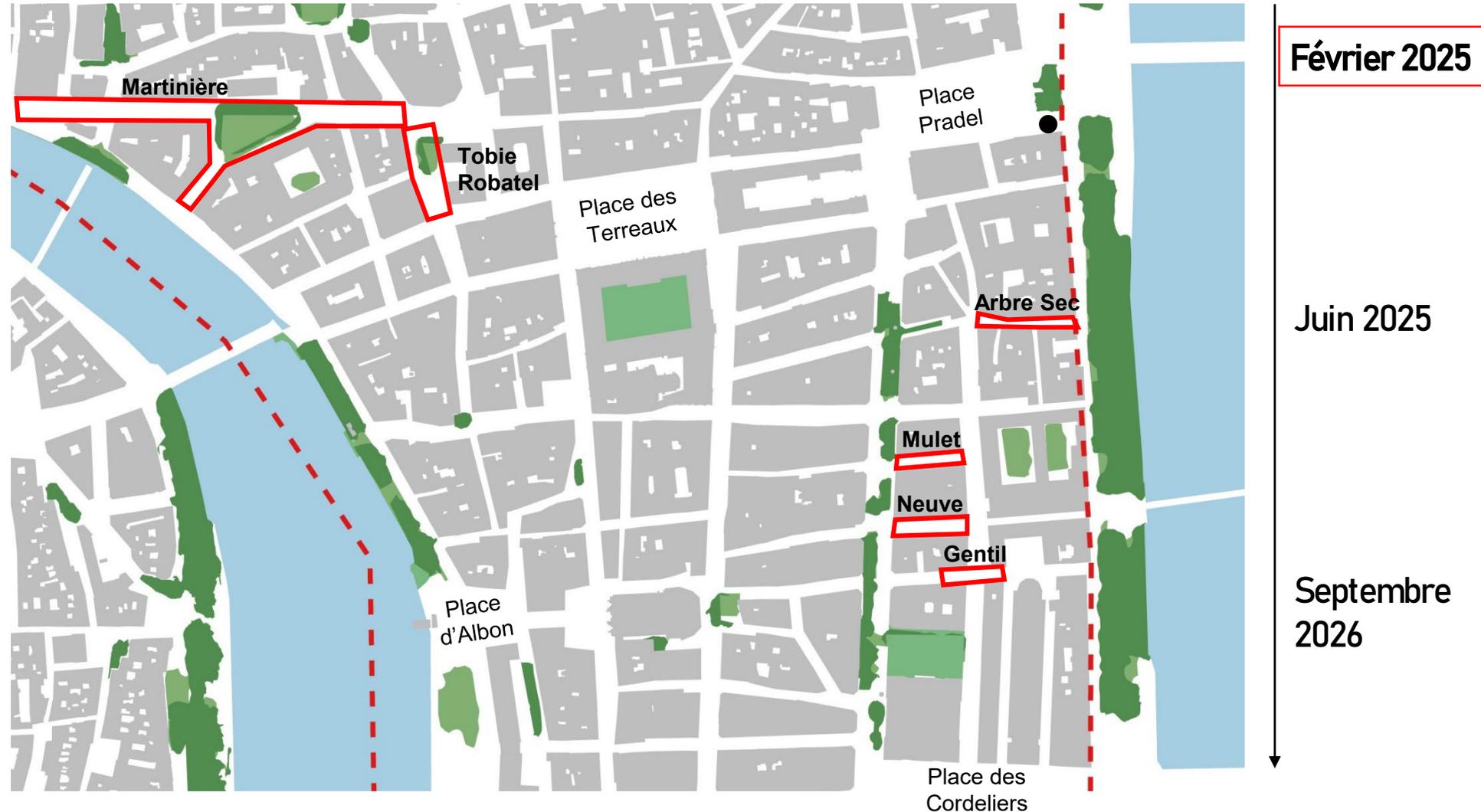
Plan de circulation
inchangé

Travaux de février à juin
2025 :

- Place Tobie Robatel
- Rues Mulet et Neuve
- Rue Gentil

Poursuite des travaux sur :

- Rue de la Martinière
- Rue de l'Arbre Sec



A partir du 20 février 2025 et jusqu'au mois d'août 2025. Déviation ponctuelle via la rue de la Martinière. Emprises de chantier sur la place Rambaud jusqu'à fin mars.



Actuel



Projeté

A partir de mi-mars 2025 et jusqu'au mois de mai 2025. Déviations ponctuelles via la rue de la Bourse ou la rue Antoine Salles.



Actuel



Projeté

Panorama des opérations secteur Lyon 1^{er}

Zone à Trafic Limité

- ➡ Point d'entrée
- Périmètre
- ➡ Changement de sens

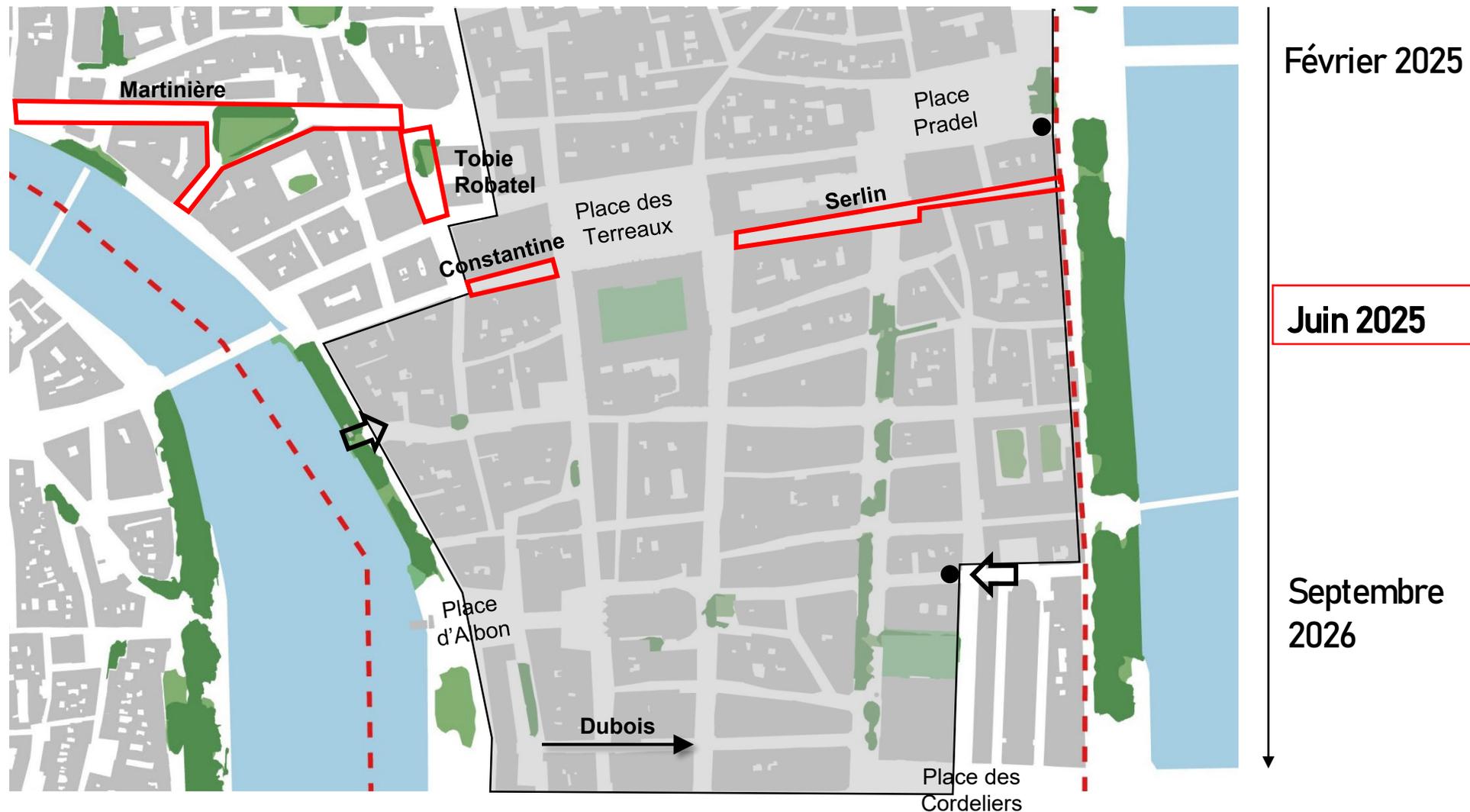
Nouveau circuit bus

Travaux à partir de juin 2025 :

- Rue Constantine
- Rue Serlin

Poursuite des travaux sur :

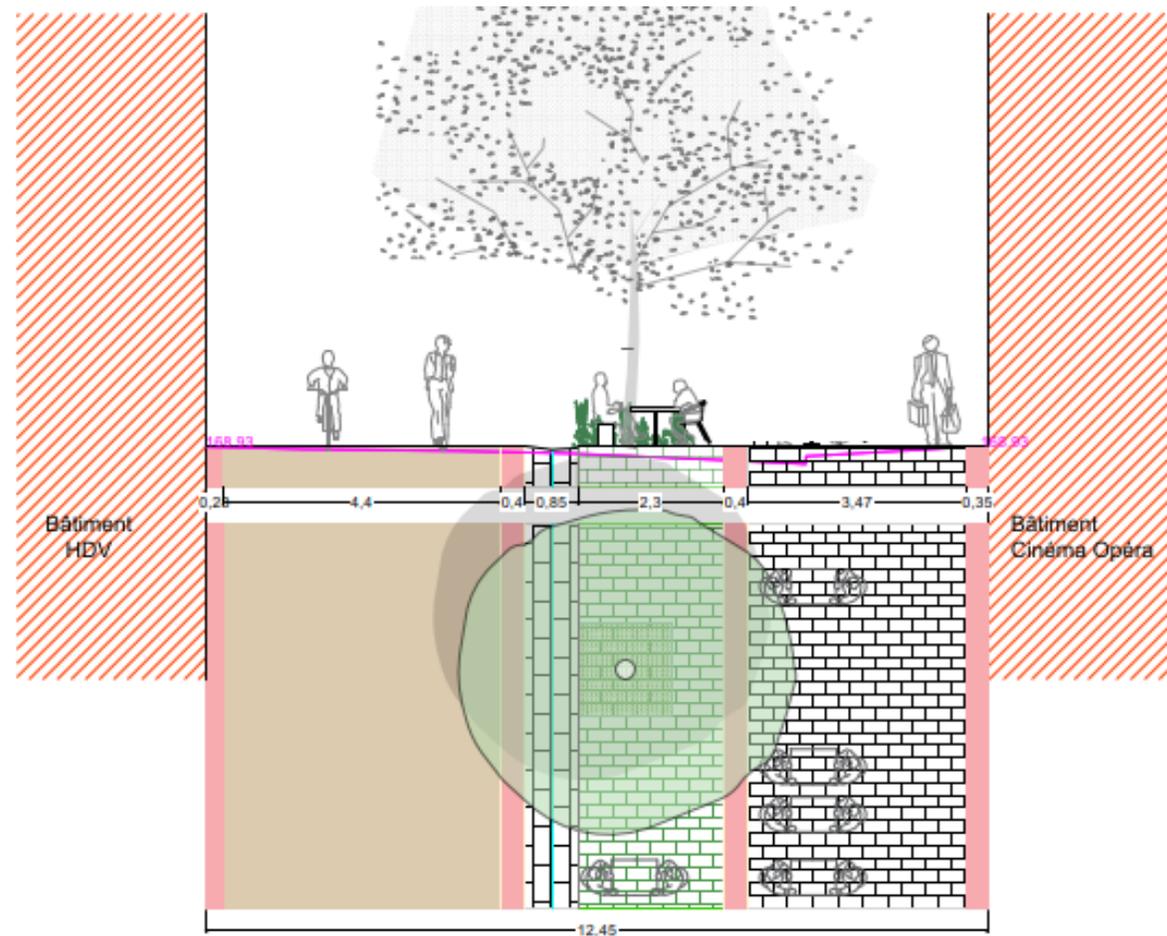
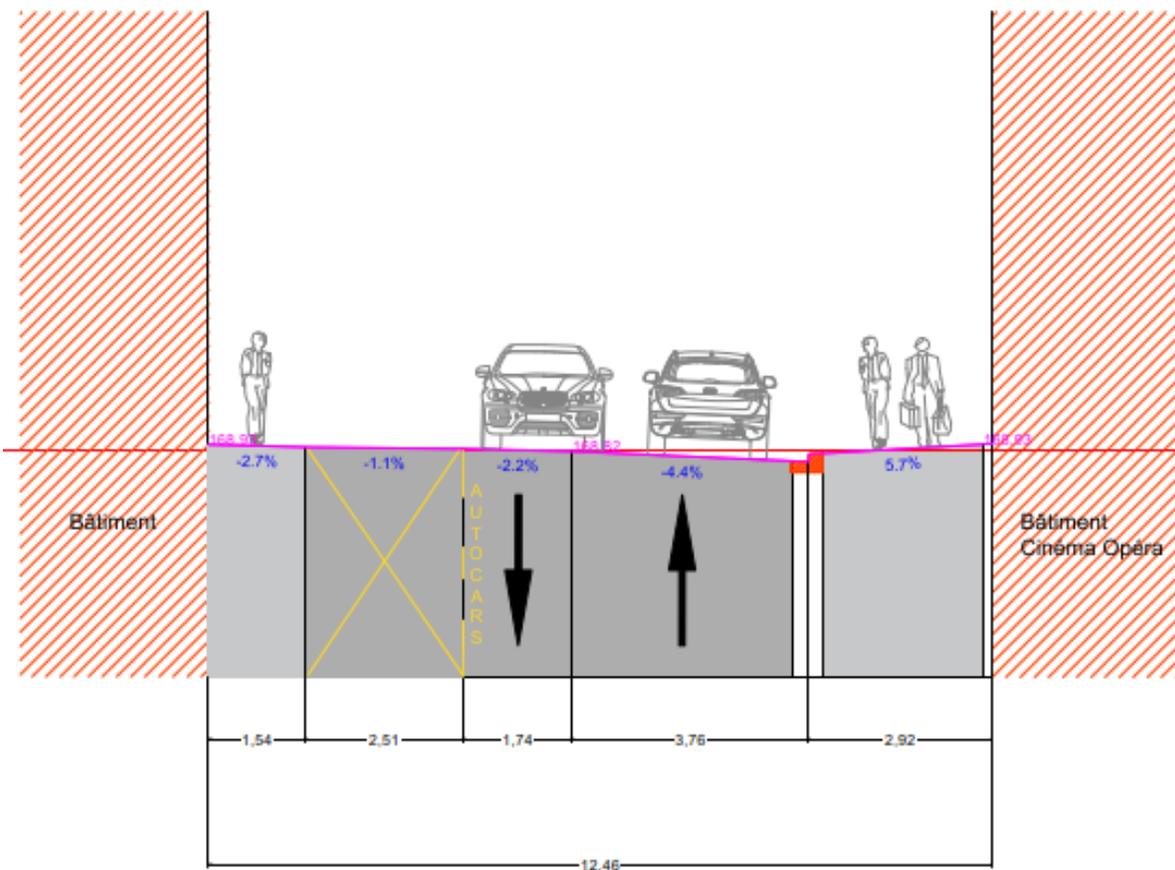
- Rue de la Martinière
- Place Tobie Robatel



Travaux à partir de juin 2025 et jusqu'à 2026. L'intégralité de la rue passe en sens unique Ouest - Est et s'intègre dans l'aire piétonne République. Le terminus du S6 est repositionné à l'angle de la rue Edouard Herriot et de la rue Serlin.



Une différenciation naturelle des flux guidée par le choix des matériaux. Végétalisation au centre de la rue pour améliorer le confort d'usage. Intégration de terrasses commerçante dans la bande centrale.





Panorama des opérations secteur Lyon 1^{er}

Zone à Trafic Limité

➡ Point d'entrée

▭ Périmètre

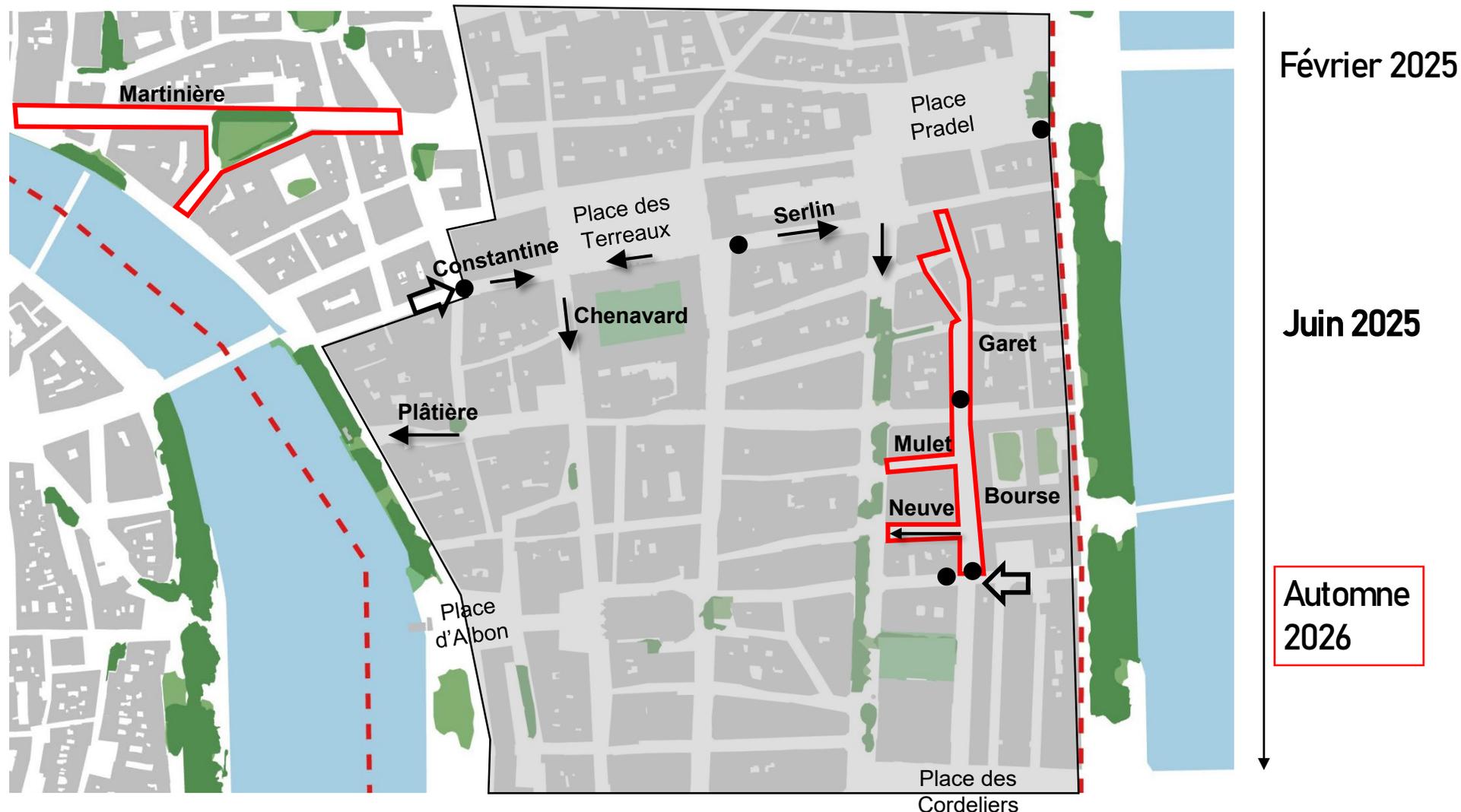
➡ Changement de sens

Nouveau circuit bus

Travaux à partir de l'automne 2026 :

- Secteur Garet - Bourse

- Poursuite des travaux sur :
- Rue de la Martinière



Des sens de circulation inchangés sauf sur la rue Neuve qui passe en sens Est – Ouest ;

La mise en place d'une **réglementation en aire piétonne** sur l'ensemble du périmètre : pas de stationnement, accès réservé aux riverains et aux livraisons (6h-11h30) ;

Reprise des profils de voies avec une mise à niveau de façade à façade et mise en conformité des rues Neuve, Mulet et Garet avec leur statut d'aire piétonne ;

Redéploiement des usages existants (aires vélos...)

Mise en valeur des rues avec un **revêtement de qualité**

Végétalisation des rues par opportunités

Des travaux qui vont s'organiser par **phases successives** jusqu'à 2027-28.

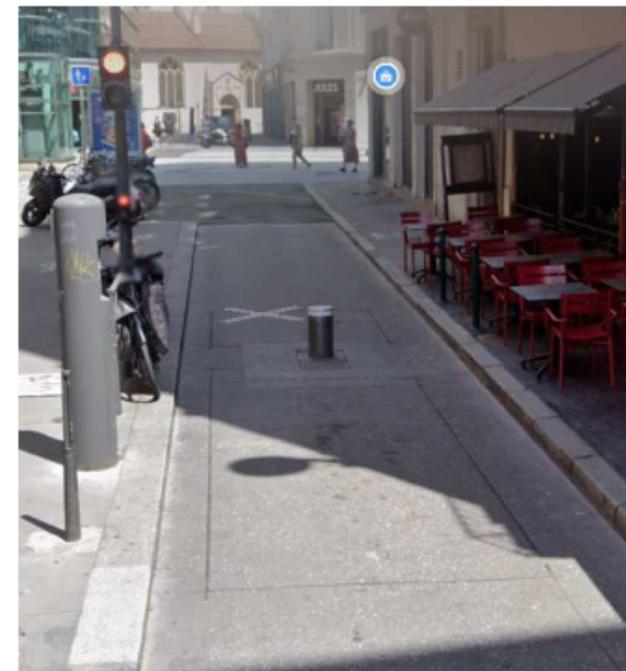




« Zone affectée à la circulation des piétons de façon temporaire ou permanente. Dans cette zone, seuls les véhicules nécessaires à la desserte interne de la zone sont autorisés à circuler à l'allure du pas et les piétons sont prioritaires sur ceux-ci. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation. »

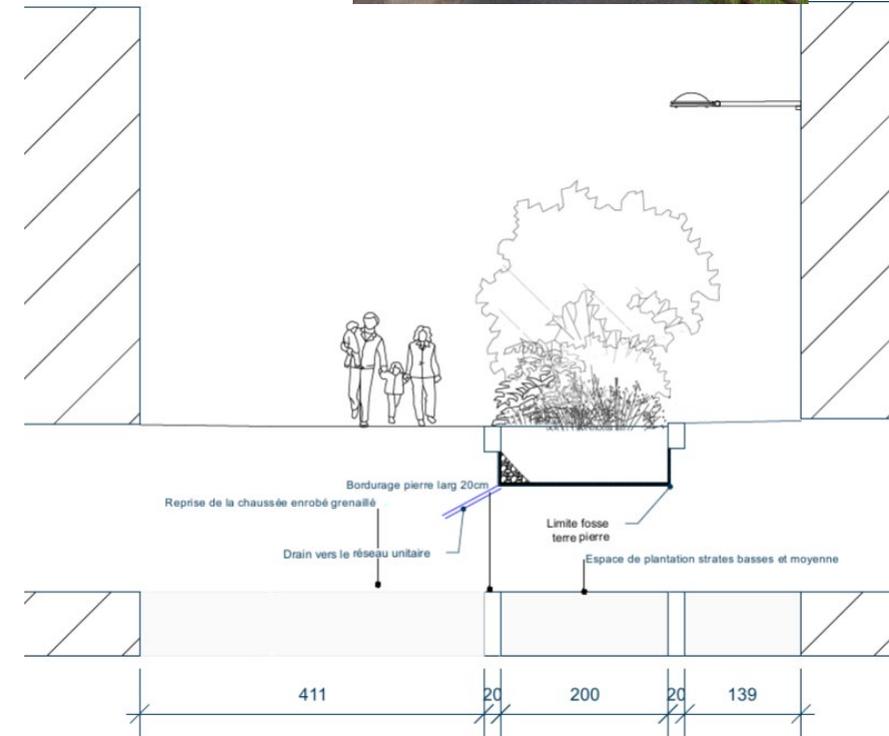
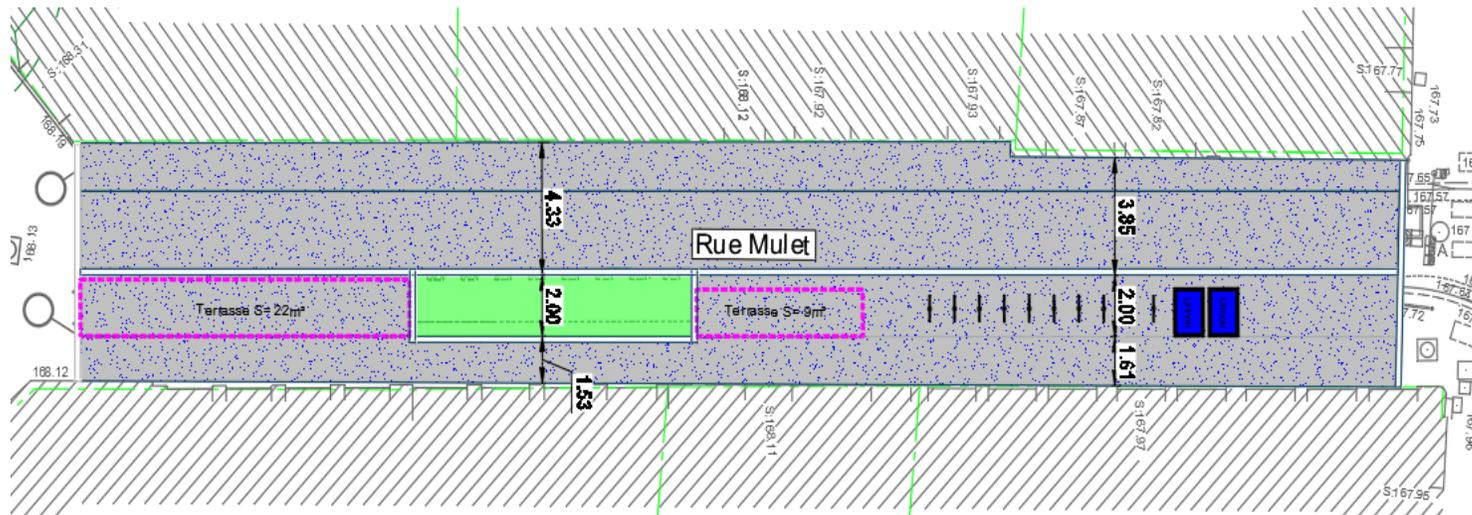
Fonctionnement actuel des aires piétonnes de la Presqu'île :

- Sites bornés en entrée et en sortie
- Arrêt de 30 minutes maximum
- Accès par badge pour les riverains (distribution en mairie d'arrondissement)
- Accès autorisé pour les livraisons les matins de 6h à 11h30 : bouton livraison et la borne se baisse (appel aussi disponible)

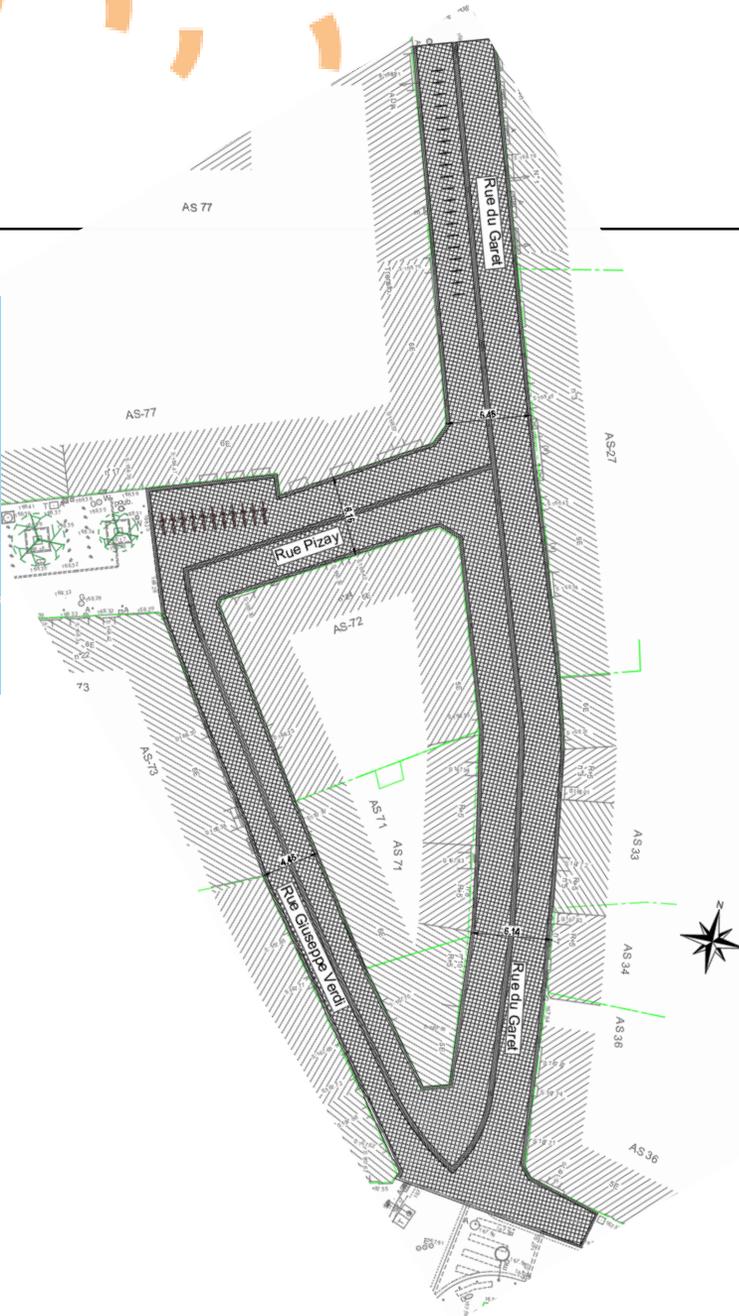




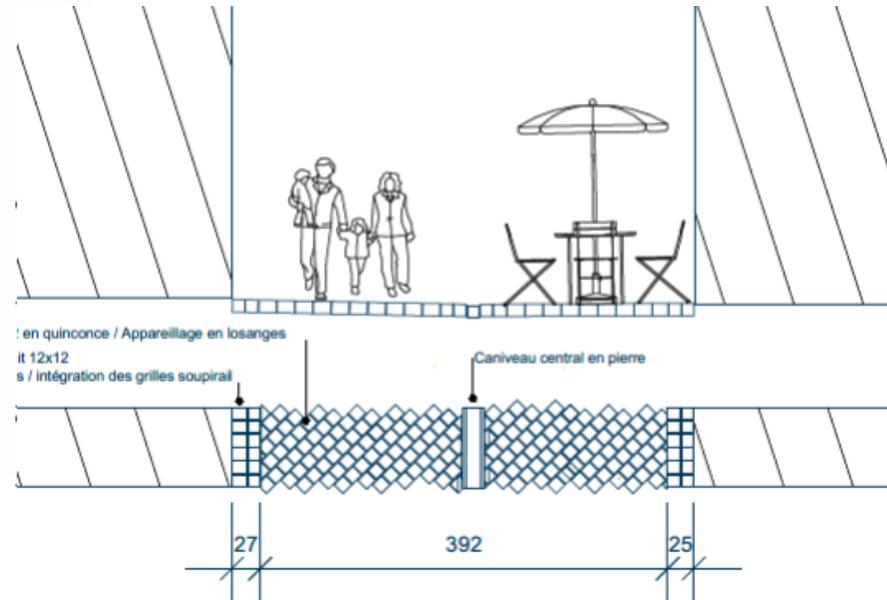
- > Agrandissement du trottoir Nord
- > Maintien de l'espace chaussée avec changement de revêtement
- > Mise à niveau des trottoirs et de la chaussée
- > Au sud de la rue : Création d'espace végétalisé / espace de terrasse / aire de stationnement vélos



Les rues Garet – Pizay – Verdi



- > Changement du revêtement de façade à façade avec du pavage
- > Mise à niveau des trottoirs et de la chaussée
- > Redéploiement et extension de l'aire Vélo'V de Pizay
- > Maintien d'aire vélos sur Garet Nord



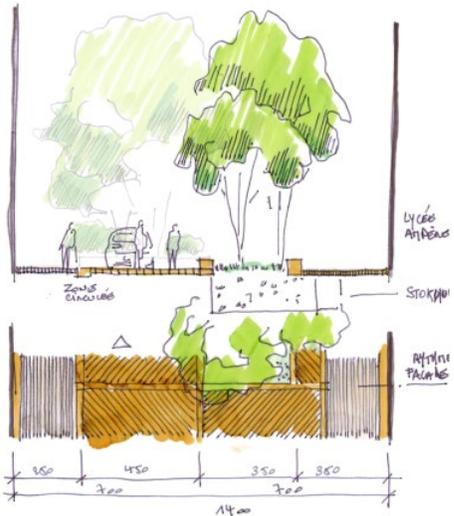
- > Requalification de façade à façade des rues de la Bourse et du Garet (tronçon Arbre Sec et Bât d'Argent)
- > Mise en œuvre de revêtements qui contribuent à la mise en valeur des éléments patrimoniaux de la rue
- > Mise à niveau des trottoirs et de la chaussée
- > Redéfinition des espaces et usages. Redéploiement des terrasses
- > Mise en œuvre des aires piétonnes
- > Étude de plantabilité avec l'intégration de plusieurs îlots végétalisés
- > Implantation de deux bornes pour accéder aux zones piétonnes (rue de la Bourse angle rue Gentil + rue du Garet angle rue du Bât d'Argent)

Principes d'aménagement Bourse :

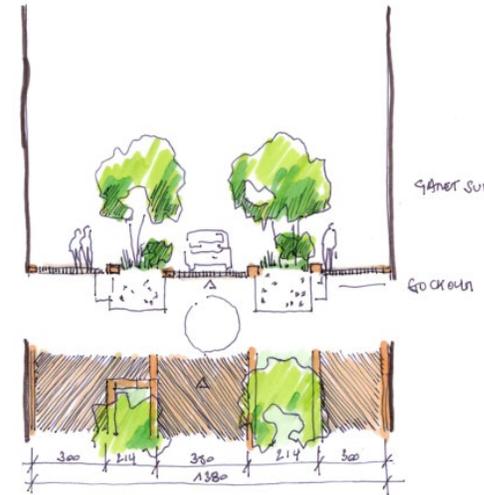
- Traitement unifié des zones pour un partage des espaces en aire piétonne
- Implantation d'îlots végétalisés en quinconce
- Voie de circulation déviée à l'Ouest puis à l'Est pour la circulation automobile des véhicules autorisés
- Installation d'une borne pour accéder à la rue de la Bourse, rue Neuve et rue Mulet
- Traitement en placette face à la Chapelle

Principes d'aménagement Garet :

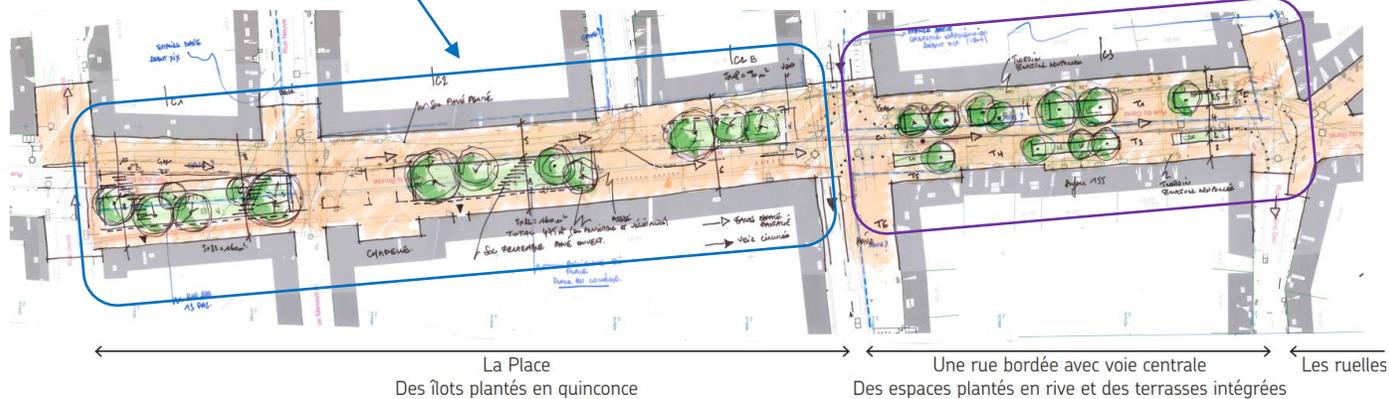
- Traitement unifié des zones pour un partage des espaces en aire piétonne
- Maintien d'un espace central pour la circulation automobile des véhicules autorisés
- Installation d'une borne pour accéder à la rue du Garet, rue Arbre Sec, rue Verdi
- Implantation d'espaces végétalisés en lieu et place d'une partie du stationnement
- Maintien d'espaces terrasses dans l'ancien linéaire de stationnement



Coupe Bourse



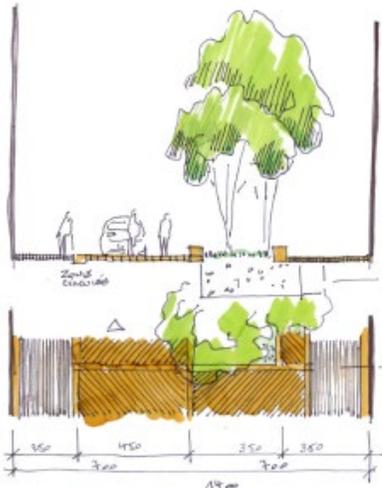
Coupe Garet Sud



La Place
Des îlots plantés en quinconce

Une rue bordée avec voie centrale
Des espaces plantés en rive et des terrasses intégrées

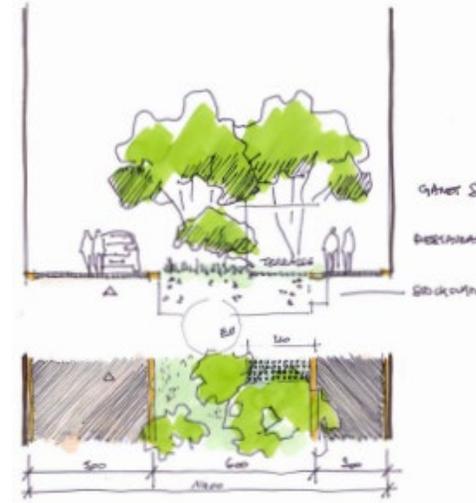
Les ruelles



Coupe Bourse

Principes d'aménagement Bourse :

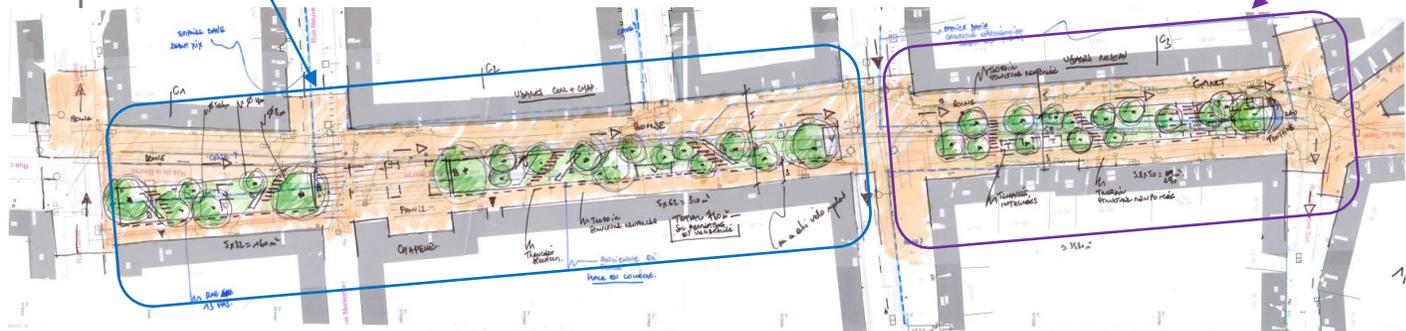
- Traitement unifié des zones pour un partage des espaces en aire piétonne
- **Implantation d'îlots végétalisés en continu**
- **Voie de circulation déviée à l'Ouest**
- Installation d'une borne pour accéder à la rue de la Bourse, rue Neuve et rue Mulet
- Traitement en placette face à la Chapelle



Coupe Garet Sud

Principes d'aménagement Garet :

- Traitement unifié des zones pour un partage des espaces en aire piétonne
- **Voie de circulation déviée à l'Ouest pour la circulation automobile des véhicules autorisés**
- Installation d'une borne pour accéder à la rue du Garet, rue Arbre Sec, rue Verdi
- **Implantation d'un unique espace végétalisé central en lieu et place d'une partie de la chaussée**
- **Repositionnement des espaces terrasses dans l'espace végétalisé central**



La Place / Une matérialité de sol à affirmer différemment
Des strates végétales à distinguer

Un espace planté central avec intégration des terrasses. Un espace circulé en façade Ouest.

Les ruelles

Des îlots dans la verdure



PENA PAYSAGES-Centre ville Vincennes



BPLUSB-Centre ville Alkmaar-Hollande



Jaktgatan_AJ_Landskap